

Juin 2015

## L'ESCLAVAGE MODERNE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

*L'éradication totale de toute forme d'esclavage est un point clé du volet sociétal du développement durable.*

### **I - QUELQUES CAUSES PROFONDES DE L'ESCLAVAGE**

Aujourd'hui comme hier, à la racine de l'esclavage, il y a une **conception de la personne humaine qui admet la possibilité de la traiter comme un objet**. Par la force, la tromperie, ou encore la contrainte physique ou psychologique, la personne humaine est alors est privée de sa liberté, commercialisée, réduite à être la propriété de quelqu'un.

À côté de cette cause ontologique – refus de l'humanité dans l'autre –, d'autres causes concourent à expliquer les formes contemporaines d'esclavage. Parmi elles, on peut citer **la PAUVRETE, le sous-développement et l'exclusion**, spécialement quand ils se combinent avec le **MANQUE D'ACCES A L'EDUCATION** ou avec **une réalité caractérisée par de FAIBLES, SINON INEXISTANTES, OPPORTUNITES DE TRAVAIL**. Fréquemment, les victimes de trafic et d'asservissement sont des personnes qui ont cherché une manière de sortir d'une condition de pauvreté extrême, en croyant souvent à de fausses promesses de travail, et qui au contraire sont tombées entre les mains de réseaux criminels qui gèrent le trafic d'êtres humains. Ces réseaux utilisent habilement les technologies informatiques modernes pour appâter des jeunes, et des très jeunes, partout dans le monde.

De même, la **CORRUPTION** de ceux qui sont prêts à tout pour s'enrichir doit être comptée parmi les causes de l'esclavage. En effet, l'asservissement et le trafic des personnes humaines requièrent une complicité qui souvent passe par la corruption des intermédiaires, de certains membres des forces de l'ordre ou d'autres acteurs de l'État ou de diverses institutions, civiles et militaires.

Les chaînes invisibles qui lient les victimes à leurs trafiquants et exploitateurs sont faites de mécanismes psychologiques subtils qui rendent les victimes dépendantes de leurs bourreaux par le **chantage et la menace**, pour eux et leurs proches, mais aussi par des moyens matériels, comme la **confiscation des documents d'identité et la violence physique**.

**Les CONFLITS ARMES, les VIOLENCES, la CRIMINALITE et le TERRORISME** font également partie des causes de l'esclavage. De nombreuses personnes sont enlevées pour être vendues, ou enrôlées comme combattantes, ou bien exploitées sexuellement, tandis que d'autres sont contraintes à émigrer, laissant tout ce qu'elles possèdent : terre, maison, propriétés, ainsi que les membres de la famille.

Ces dernières sont poussées à chercher une alternative à ces conditions terribles, même au risque de leur dignité et de leur survie, en risquant d'entrer ainsi dans ce cercle vicieux qui en fait une proie de la misère, de la corruption et de leurs pernicieuses conséquences.

Tout cela est bien connu, mais il est utile de le rappeler régulièrement.

## **II - ESCLAVAGE : QUE PEUT-ON FAIRE ?**

Comme les organisations criminelles utilisent des réseaux globaux pour atteindre leurs objectifs, de même l'engagement pour vaincre ce phénomène requiert un effort commun et tout autant global de la part des divers acteurs qui composent la société.

La France n'est pas préservée du fléau de l'esclavage. Qui peut croire que les jeunes filles que l'on voit fréquemment aux carrefours des routes, par tous les temps, ont choisi librement cette activité et sont libres d'en sortir à tout moment ? Nous les voyons, mais nous passons notre chemin, alors que nous avons les valeurs de la République chevillées au corps. Relevant apparemment de l'indifférence, cette attitude est le signe d'un énorme sentiment d'impuissance face à un phénomène qui nous dépasse, et que nous sommes individuellement incapables de régler.

Nous avons tort. Nous pouvons tous agir, même modestement. Quelques exemples.

**Les ONG, associations, groupes de citoyens, congrégations religieuses.** Elles réalisent un immense travail silencieux depuis de nombreuses années en faveur des victimes. On peut les encourager et les soutenir.

**Les Etats.** ILS doivent veiller à ce que leurs propres législations nationales sur les migrations, sur le travail, sur les adoptions, sur la délocalisation des entreprises et sur la commercialisation des produits fabriqués grâce à l'exploitation du travail soient réellement respectueuses de la dignité de la personne. Des lois justes sont nécessaires, centrées sur la personne humaine, qui défendent ses droits fondamentaux et les rétablissent s'ils sont violés, en réhabilitant la victime et en assurant sa sécurité, ainsi que des mécanismes efficaces de contrôle de l'application correcte de ces normes, qui ne laissent pas de place à la corruption et à l'impunité. Lors des élections, nous pouvons le rappeler aux candidats.

**Les accords internationaux sur le commerce.** Il est frappant de rappeler que les accords multilatéraux ou bilatéraux sur le commerce sont tous contraignants. Ils contiennent des dispositions mesurables, mesurées, et assorties de sanctions financières extrêmement fortes. Pour la protection des investissements nous assistons même à un lobbying extrêmement fort (et un accueil très favorable des chefs d'Etats) pour la création de tribunaux spéciaux d'arbitrage, court-circuitant les tribunaux de nos démocraties qui ne sont pourtant pas des Etats voyous.

Ces mêmes accords, lorsqu'ils abordent des domaines sociétaux ou environnementaux, ne contiennent aucune clause contraignante. Vulgairement, on pourrait dire que ce sont des dispositions « pipo flûte », destinées à amuser la galerie. Les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne prennent pas en compte les conditions sociales et environnementales de fabrication des produits vendus sur le marché mondial.

**Conséquence : un pays importateur ne peut pas refuser la vente, sur son territoire d'un produit importé fabriqué en piétinant les accords de l'ONU sur les droits de l'Homme, et toutes les normes de l'Organisation Internationale du Travail. Le droit du commerce a priorité.**

Et bien sûr, comme l'a souligné en 2013 l'ONG CCFD Terre Solidaire, les législations et les accords internationaux sur le commerce ne prévoient pas non plus la possibilité de rechercher la responsabilité des entreprises du Nord pour les agissements délictueux commis par leurs filiales et sous-traitants dans les pays du sud à bas coûts. (A noter que la législation française est en passe d'évoluer sur ce point).

**Tous ces sujets relèvent des Etats. Ce sont eux et eux seuls qui signent tous les accords internationaux. Ce sont eux et eux seuls qui ont décidé que le droit du commerce et le profit auraient la priorité. Ce sont eux et eux seuls qui maintiennent cette aberration.** Là encore, c'est aux citoyens d'exiger que les Chefs d'Etats s'expriment et agissent sur ces dossiers, puisqu'ils ne le font pas spontanément, alors que cela fait partie de leur mission.

Cela vaut pour les partis politiques qui présentent des candidats aux élections. Leur silence est effarant.

**Les Organisations Intergouvernementales.** Conformément au principe de subsidiarité, elles sont appelées à prendre des initiatives coordonnées pour combattre les réseaux transnationaux du crime organisé qui gèrent la traite des personnes humaines et le trafic illégal des migrants. Une coopération à divers niveaux devient nécessaire, qui inclue les institutions nationales et internationales, ainsi que les organisations de la société civile et le monde de l'entreprise. Les Etats doivent s'assurer que la coordination fonctionne de manière satisfaisante.

**Les entreprises.** Elles ont le devoir de garantir à leurs employés des conditions de travail dignes et des salaires convenables, mais aussi de veiller à ce que des formes d'asservissement ou de trafic de personnes humaines n'aient pas lieu dans les chaînes de distribution. Cela vaut notamment pour les filiales des grands groupes internationaux.

**Les Organisations de la Société Civile.** Elles ont le devoir de sensibiliser et de stimuler les consciences pour contrecarrer et éliminer la culture de l'asservissement.

### **Individuellement que pouvons-nous faire ?**

Nous pouvons agir en tant que :

- 1 - salarié ou travailleur indépendant (refuser des actions douteuses),
- 2- consommateur (choix de produits ou des magasins, voire boycott), Tout comme l'entreprise, le consommateur a une *Responsabilité Sociale*. En effet, chaque personne devrait avoir conscience qu'«acheter est non seulement un acte économique mais toujours aussi un acte moral ».
- 3 – épargnant (choix de la banque, si on a des doutes sur ses implantations étrangères, où si elle refuse de répondre à des questions). Dans un paradis fiscal, une filiale de banque peu regardante sur l'origine des fonds qu'elle accepte, blanchit en pratique l'argent du crime, de la drogue et de la prostitution, donc celui de l'esclavage).
- 4 - électeur (pouvant demander des engagements aux candidats pendant les campagnes électorales),
- 5 - citoyen (pouvant demander à son député de poser une question au gouvernement, de proposer un rapport sur un sujet, de déposer des propositions de lois etc... ),
- 6 - membre d'associations, de syndicat ou de parti politique en formulant des propositions et en se formant en permanence, pour porter des projets de Loi au gouvernement et aux parlementaires. Il y a de multiples exemples.
- 7 - initiateur de projets ou micro projets d'intérêt général, en France ou à l'étranger
- 8 - organisateur ou signataire de pétitions électroniques. Elles sont de plus en plus efficaces. Ex récent : stop au gâchis alimentaire.
- 9 - membre de réseaux sociaux (on peut toujours partager sur facebook ou autre des expériences ou des idées novatrices) etc...
- 10 - Ceux qui ont la chance de connaître des journalistes peuvent aussi les sensibiliser sur des sujets importants pour qu'ils rédigent des articles.
- 11 - Dans tous les cas la lecture de la presse, d'internet, des réseaux sociaux etc... permet de se former, de mieux comprendre ce qui se passe, et de jouer pleinement un rôle de citoyen.

### **REMARQUE IMPORTANTE.**

Même si nous y avons ajouté notre touche, ce texte est un résumé et un plagiat à 70 % du message du Pape François publié le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'esclavage. Nous l'avons notamment laïcisé pour ne heurter personne,

puisque le Comité Pauvreté et Politique est une organisation non confessionnelle, composée d'adhérents de toutes sensibilités.

S'il avait été émis par n'importe quel autre chef religieux, Chef d'Etat, Président de Parlement ou de Parti politique, nous l'aurions repris de la même façon, sous réserve qu'il s'inscrive sans discussion possible dans les valeurs de la République et de la Charte de l'ONU. Hélas...